

Tout savoir
sur...

LIVRET ÉPARGNE PLUS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Il vous rapporte plus
quand vous
y touchez moins !

Qu'est-ce que le Livret Épargne Plus ?

Ce livret d'épargne vous offre une rémunération plus attractive sur l'épargne stable et récompense ainsi votre fidélité. Autrement dit, il vous rapporte ainsi plus quand vous y touchez moins. Votre épargne reste disponible à tout moment en cas de besoin⁽¹⁾.

Que permet-il ?

Épargner en vue d'un projet ou bien faire face à un imprévu. Ce livret d'épargne vous offre souplesse et accessibilité.

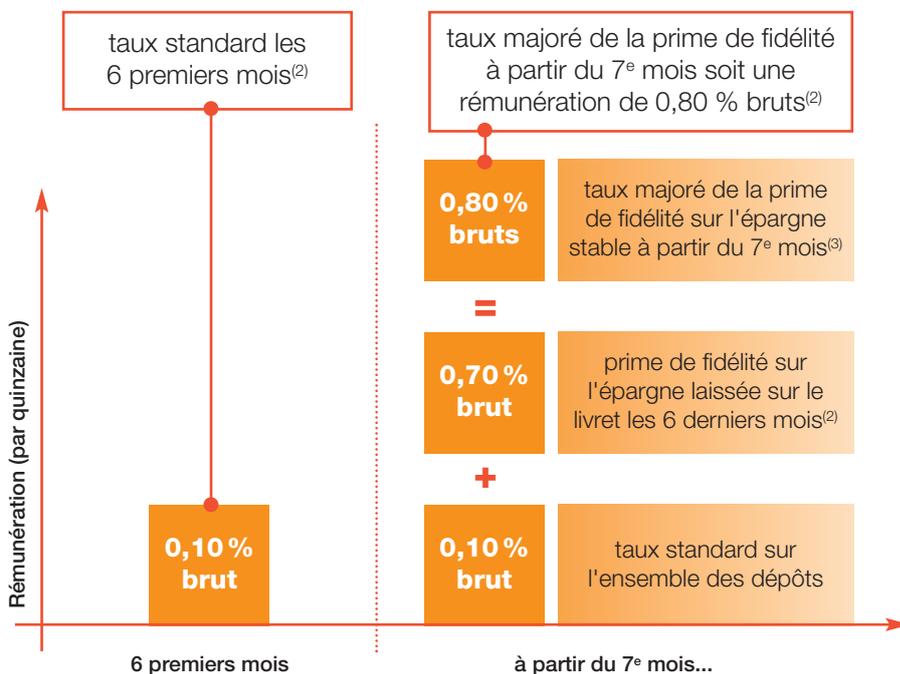
Comment fonctionne-t-il ?

Ce livret vous offre un taux de rémunération majoré à partir du 7^e mois sur l'épargne que vous laissez sur le livret pendant 6 mois consécutifs sans y toucher⁽²⁾.

Concrètement :

- votre épargne est rémunérée à 0,10 % brut⁽²⁾ dès le 1^{er} euro et dès le 1^{er} mois,
- une prime de fidélité de 0,70 % brut⁽²⁾ s'ajoute à cette rémunération à partir du 7^e mois, sur les versements qui sont restés sur le livret pendant au moins 6 mois consécutifs,
- en sur-rémunérant votre épargne "stable" à partir du 7^e mois, votre fidélité est récompensée.

Exemple pour une somme versée le 1^{er} jour d'une quinzaine d'intérêts



LIVRET ÉPARGNE PLUS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Quels sont ses atouts ?

- **Le rendement** : un taux plus élevé sur l'épargne stable ; 0,80 % bruts⁽²⁾.
- **La sécurité** : vous êtes assuré de retrouver votre capital de départ augmenté des intérêts acquis.
- **La disponibilité** : votre épargne reste disponible à tout moment en cas de besoin⁽¹⁾.
- **La souplesse** : vous pouvez effectuer des versements ponctuels à partir de 10 €, ou permanents à partir de 45 € par mois, par trimestre ou par semestre avec **Déclic Régulier**⁽³⁾, sans limite de versement.

Vos questions/nos réponses

Si je fais un retrait, de quel taux vais-je bénéficier ?

En cas de retrait, seules les sommes restées (vos versements moins vos retraits) pendant 6 mois consécutifs sur votre Livret Épargne Plus Société Générale sont rémunérées à hauteur de 0,80 % à partir du 7^e mois. Vous avez donc tout intérêt à minimiser vos retraits.

L'épargne sur mon Livret Épargne Plus est-elle imposable ?

Tout comme pour le Compte Sur Livret ordinaire, les intérêts sont imposables.

(1) Sous réserve de maintenir un solde créditeur de 10 € pour éviter la clôture du livret. 10 € minimum par opération.

(2) Le Livret Épargne Plus Société Générale est un Compte Sur Livret (CSL) rémunéré au taux de 0,10 % sur tous les dépôts, majoré à partir du 7^e mois d'une prime de fidélité supplémentaire de 0,70 % sur les dépôts qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. À partir du 7^e mois, la prime de fidélité s'applique sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts. Taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/08/2017, soumis à l'impôt sur le Revenu et aux prélèvements sociaux, et susceptibles de modifications selon les Conditions Générales de Société Générale. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés chaque 31 décembre. Ils génèrent alors eux-mêmes des intérêts.

(3) Service gratuit de versements automatiques du compte bancaire vers le Livret Épargne Plus Société Générale à partir de 45 € par mois, bimestre, trimestre ou semestre.